

ÉPREUVE DE PRODUCTION ORALE

25 points

Domaine : Lettres et sciences humaines

Préparation : 60 minutes

Passation : 30 minutes environ

Sujet n°1

Thème de l'exposé : Les écoles doivent-elles être mixtes ?

Document n°1

Faut-il remettre en question la mixité ?

Hier, la question aurait paru absurde, tant la cause semblait entendue. Aujourd'hui, elle contraint les spécialistes de l'éducation à une réflexion aussi douloureuse qu'embarrassante. Et si la mixité scolaire n'était pas aussi bénéfique qu'on le croit? Aux Etats-Unis, berceau de la co-éducation - et de la discrimination positive - le mélange entre élèves des deux sexes n'est plus obligatoire dans les écoles publiques depuis février 2000. Ainsi en a décidé le très puritain George Bush, avec la bénédiction de la féministe Hillary Clinton. En Grande-Bretagne, en Suède, en Finlande ou encore en Allemagne, les établissements séparent parfois filles et garçons, dans les matières scientifiques notamment, où le sexe féminin est sous-représenté. En France, c'est l'enseignement catholique qui, le premier, a osé briser le tabou, en rediscutant des vices et vertus de la mixité depuis ses assises de décembre 2000. Et pour cause : les seuls établissements non mixtes de l'Hexagone sont des institutions privées, même si elles ne représentent que 5% environ des écoles, collèges et lycées. Le ministère de l'Education, lui-même, en appelle, dans un texte également daté de l'année 2000, à la promotion d' «une éducation fondée sur le respect des deux sexes». (...)

Moins taillés pour les études que leurs pères, les garçons supportent mal les lauriers de leurs rivales féminines

Deux constats récents ont imposé le débat: d'une part, la hausse des agressions sexuelles contre les adolescentes, à l'intérieur même des établissements. D'autre part, l'échec scolaire croissant des garçons. Les quelques chiffres publiés à ce jour donnent une idée de la dégradation du climat entre les élèves des deux sexes: sur 110 000 appels reçus par la ligne Jeunes écoute violence d'Ile-de-France en 2000, environ 4 000 avaient trait à des agressions survenues en milieu scolaire, essentiellement au collège. Durant l'année scolaire 2001-2002, les violences physiques à caractère sexuel ont représenté 1,13% des actes de violence recensés par le logiciel de l'Education nationale. (...)

Cruel paradoxe. Malgré la supériorité scolaire des filles, les enseignants eux-mêmes reproduisent les clichés sexistes, en favorisant inconsciemment les garçons. Une étude effectuée dans les années 1990 auprès d'un groupe de professeurs de physique de quatrième, des deux sexes, a révélé qu'entre deux bonnes copies, l'une rédigée par un garçon, l'autre par une fille, les enseignants notaient plus favorablement celle du garçon. D'autres enquêtes montrent que les enseignants interrogent plus souvent les filles que leurs camarades du sexe «fort» sur des sujets à connaître «par cœur». Mais ils demandent aussi plus souvent aux garçons de produire un raisonnement sur ce qu'ils ont appris. Bref, pour le corps enseignant, les filles réussissent grâce à leurs talents de «bûcheuses», tandis que les garçons échouent par paresse plutôt que par manque de dons. (...) En clair, les adolescentes souffrent d'un complexe d'infériorité par rapport à leurs comparses masculins, comme l'a montré cette sociologue de l'éducation dans un ouvrage de référence, *L'Ecole des filles* (L'Harmattan). Beaucoup s'interdisent, sans en avoir conscience, les filières dites «masculines» - les sciences, surtout - convaincues qu'elles ne seront pas à la hauteur. Les chiffres le prouvent: en 2000, les filles ne représentaient que 43,7% des effectifs en S (pour 82,5% dans les séries littéraires), 22,5% dans les écoles d'ingénieurs, et 14% à Polytechnique. Idem pour les voies technologiques.

Amorcé dès les années 1970, le retard des garçons ne fait pourtant que s'accroître. 20,5% des adolescents de 15 ans sont de mauvais lecteurs, pour seulement 10% des filles, d'après une enquête de l'OCDE réalisée en 2000. Les garçons redoublent davantage, sont plus souvent orientés par défaut vers les filières professionnelles, loupent plus fréquemment leur bac: leur taux de réussite à l'examen est, en moyenne, inférieur de 5 points à celui des filles. Ils sèchent et s'ennuient aussi beaucoup plus souvent en cours. Moins taillés pour les études que leurs pères, hier triés

par la sélection scolaire, les fils du collège unique et de la massification supportent mal les lauriers de leurs rivales féminines. Et les experts de sonner l'alarme: «Il faut sauver les garçons.» Un enseignement séparé les sortirait-il de l'ornière? Permettrait-il aux filles de respirer un peu mieux, à l'abri des attaques sexistes? Comme pour la parité, l'idée de distinguer les individus - ici, les élèves - en fonction de leur sexe, fût-ce pour des motifs égalitaires, heurte de plein fouet nos valeurs laïques et universalistes. Comme pour la parité, les avis sont très partagés. Comment l'école peut-elle prendre en compte les différences entre les sexes sans renoncer à l'exigence d'égalité? Doit-on aménager la mixité ou tenter de trouver des réponses dans le cadre scolaire actuel?

Claire Chartier *L'Express* du 28 août 2003

Document n°2

«La mixité n'est pas un principe intangible»

Pour le sociologue Michel Fize, auteur des *Pièges de la mixité scolaire*, l'apprentissage séparé donnerait plus de chances aux filles

La mixité scolaire n'est pas la cause directe du sexisme ou de l'échec des garçons. Pourquoi s'en prendre à elle?

Pourquoi pas? On veut nous persuader que la mixité scolaire est dans la nature des choses, puisque la société elle-même est mixte, et qu'elle est démocratique en soi. Mais les faits prouvent le contraire. Arrêtons de nous enivrer avec de grands mots! La mixité n'est pas un principe intangible du droit scolaire, c'est un outil, qui doit servir aux deux combats de fond de notre société: l'égalité des chances et la transmission des valeurs de citoyenneté, fondées sur le respect et la tolérance. D'ailleurs, si la mixité est à ce point intouchable, pourquoi les filles ne font-elles jamais «mécanique auto» et les garçons «secrétariat» ou «paramédical»? Pourquoi les laisse-t-on jouer chacun de leur côté dans les cours de récréation à l'école primaire? Il y aurait une non-mixité acceptable, et une autre intolérable?

Apparue comme une nécessité évidente dans les années 1960 pour rompre avec les vieux clivages des sexes, la mixité n'a jamais fait l'objet d'un débat de fond. Pourquoi?

Aux yeux de Jules Ferry, la question essentielle était celle de la laïcité et de l'égalité de droit des individus devant l'instruction, pas du tout celle du mélange des sexes. Jusqu'à Mai 68, la morale sexuelle était trop pesante pour que la coéducation soit débattue publiquement. La mixité s'est imposée avec l'évolution des mœurs, mais surtout pour des raisons matérielles : avec les progrès de la scolarisation, l'Education nationale s'est trouvée à court de locaux et d'enseignants. Garçons et filles ont été mélangés par commodité. Ce n'est qu'en 1975 que la cohabitation des deux sexes a été officiellement posée comme principe organisateur avec la réforme Haby.

Quand l'Education nationale a-t-elle pris conscience que la mixité ne réglait pas d'elle-même la question de l'égalité des sexes à l'école?

Dès 1982, une circulaire donne pour mission à la mixité d'assurer la «pleine égalité des chances» entre les filles et les garçons par la «lutte contre les préjugés sexistes». Il aurait fallu aller plus loin, tenter d'imaginer une pédagogie différenciée. Malheureusement, au nom de la neutralité laïque, le système éducatif ne laisse aucune place aux différences. Les écarts de maturité et de rythme d'assimilation des connaissances entre les garçons et les filles ne sont jamais pris en compte. Nous confondons égalité et égalitarisme. La non-mixité, si elle est temporaire et optionnelle, peut apporter une aide sur mesure, au même titre que d'autres méthodes d'apprentissage.

Est-on sûr que les garçons réussiraient mieux s'ils étaient séparés des filles?

Nous manquons d'exemples, c'est vrai. Mais, dans les pays anglo-saxons, les jeunes filles de milieu populaire scolarisées dans des établissements non mixtes réussissent beaucoup mieux que les autres. Ce qui prouve que l'apprentissage séparé agit sur les résultats. (...)

Propos recueillis par Claire Chartier *L'Express* du 28 août 2003

Document n°3

Isabelle Cabat est professeur des écoles et membre de l'association Mix-Cité.

«C'est la mise en œuvre de la mixité qu'il faut blâmer»

«Il est grand temps de réfléchir aux effets de la mixité. Les comportements sexistes qu'elle reproduit enferment les garçons et les filles dans des rôles ne leur permettant pas de s'exprimer tels qu'ils sont. Mais il faut savoir ce que l'on veut: apprendre à vivre ensemble, ou les uns à côté des autres, dans des ghettos. Ce n'est pas le principe de la mixité que l'on doit blâmer, c'est sa mise en œuvre au quotidien. Les enseignants ne sont pas du tout mis en garde contre les clichés qu'ils véhiculent inconsciemment. Et leur formation ne leur donne aucun outil pour parler de ce type de discriminations en cours. Le problème est que le ministère de l'Education ne se donne pas les moyens de faire une vraie politique d'égalité des sexes à l'école. Rien que dans les manuels scolaires, il y a beaucoup à faire : on y lit encore que le droit de vote universel a été instauré en France en 1848, alors que les femmes ne l'ont obtenu qu'en 1945!»

Propos recueillis par Claire Chartier *L'Express* du 28 août 2003

Sujet n°2

Thème de l'exposé : Les difficultés de l'adolescence

Document n°1

Les ados dorlotés

Pour aider les jeunes en souffrance psychique, Jacques Chirac veut créer une Maison de l'adolescent département. La panacée?

Ses doigts s'agrippent au gros coussin posé sur ses genoux. Son doudou, son armure. Combien pèse-t-elle? 40 kilos, à peine. La jeune fille, pull rose, cheveux en pétard, est suivie pour anorexie, depuis plusieurs semaines, dans l'unité médico-psychologique de l'adolescent et du jeune adulte, à Bordeaux, avec une trentaine d'ados dépressifs ou suicidaires. «Si vous saviez comme je souffre, confie une autre anorexique, en pantalon fleuri. Les fêtes, les anniversaires, je les passe sans mes parents.» C'est ici, au centre Abadie, que vient d'ouvrir le Pôle aquitain de l'adolescence: un lieu de prévention unique en France - avec la Maison de l'adolescent du Havre, créée en 1999 - où les jeunes peuvent consulter, au même endroit, dans le centre-ville, gynéco, psychiatre, avocat, dermatologue ou nutritionniste.

«Nous devons les considérer comme des grands, pas comme des adultes»

Ni dispensaire, ni maison de justice, ni hôpital psychiatrique, le label «Maison de l'adolescent» fait des émules partout en France: une dizaine de structures de ce type sont en chantier à Marseille, Bobigny, Paris, Poitiers, etc. Et le président Jacques Chirac s'est engagé à en créer une dans chaque département. «Longtemps les ados dépressifs se retrouvaient soit en pédiatrie, au milieu des jouets Fisher-Price, soit avec des personnes âgées, explique Xavier Pommereau, psychiatre, fondateur du Pôle aquitain de l'adolescent. Les 10-25 ans n'étaient pas reconnus dans leur spécificité. Nous devons les considérer comme des grands, pas comme des adultes.» Chaque année, près de 50 000 jeunes font une tentative de suicide et 800 meurent par suicide: c'est la deuxième cause de décès des 15-24 ans après les accidents de la route. Le 5 février, à l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide, les associations vont tirer le signal d'alarme: l'Hexagone est dans le peloton de tête des pays européens, après la Finlande, l'Autriche, le Luxembourg et la Belgique.

«En France, il y a eu beaucoup de progrès dans le domaine de la petite enfance, relève Christian Jacob, ministre délégué à la Famille, qui vient d'inaugurer le Pôle aquitain de l'adolescence à Bordeaux. Mais, en matière d'adolescence, il y a un vide complet.» D'ici à un an, une Conférence nationale de l'adolescence devrait réunir tous les acteurs concernés. Selon la Défenseure des enfants, Claire Brisset, 15% des ados présentent des signes de souffrance psychique. «En sixième, tout se détraque, dit-elle. Ni l'école ni la famille ne peuvent alors rien faire.» Dans son rapport sur l'absentéisme scolaire qu'il vient de remettre au gouvernement, le groupe de travail interministériel relève que «le taux de passage à l'acte suicidaire est plus élevé chez les absentéistes que chez les non-absentéistes», et s'inquiète de cette «démarche autopunitive». Le ministre délégué à l'Enseignement scolaire, Xavier Darcos, qui a été frappé par le tableau inquiétant dressé par les infirmières scolaires et les conseillers d'orientation, doit intervenir, le 26 février, sur la santé des ados.

Toxicomanie, anorexie, fugues, tentatives de suicide, le blues des ados est non plus considéré comme une crise passagère, mais comme une vraie pathologie. «Jamais on n'a autant encensé la jeunesse, raconte le sociologue David Le Breton, auteur des *Conduites à risque* (PUF). La publicité n'est faite que pour eux. La société se juvénilise: les aînés s'efforcent de devenir les copains de leurs enfants, et omettent de prendre leur responsabilité de parents, celle de poser des interdits.»

«Une appellation attrape-tout»

Les conduites à risque foisonnent chez les jeunes: leur manière à eux de trouver des limites, un sens à leur vie. Dans son centre pour ados, le pédopsychiatre Patrice Huerre - qui publie *L'adolescence n'existe pas* (Odile Jacob) - reçoit huit demandes pour une place. Il n'est pas pour autant séduit par la «Maison de l'ado». «Une appellation attrape-tout et dangereuse, lâche-t-il. Elle traduit l'idée qu'il faut se substituer aux parents. On décrète qu'il en faut une par département, mais il vaudrait mieux soutenir les structures existantes.» Une telle formule risque, par ailleurs, de renforcer l'idée que les ados sont une peuplade à part, presque étrangère. La déprime touche tous les âges: le suicide est, par exemple, la première cause de mortalité chez les 25-34 ans.

Marie Huret *L'Express* du 30 janvier 2003

* *Fischer Price* : Marque de jouets pour enfants

Document n°2

«La crise d'adolescence n'a rien d'une fatalité» Par Michel Fize, sociologue au CNRS (Centre national de recherche scientifique)

A qui revient cette idée folle d'inventer, un jour... la « crise » d'adolescence ? Jean-Jacques Rousseau lui-même, le philosophe pédagogue ! Il n'y aurait, selon lui, qu'adolescents révoltés ou déprimés... Pourtant, tout ceci n'est qu'une fable ! La crise d'adolescence (de la puberté, en réalité) n'a rien d'une fatalité, ne répond à aucun déterminisme biologique. Et l'opposition aux parents – aux enseignants quelque fois – n'est pas une nécessité, même si les « spécialistes » estiment que non seulement la crise existe, mais encore qu'il vaut mieux la faire tôt que tard. Nous savons maintenant que l'erreur d'analyse tient au fait que la plupart des psychologues, psychiatres, psychanalystes et médecins parlent de l'adolescence sur la base d'observation de jeunes en difficulté psychologique ou sociale, essayant de comprendre et de dessiner le « normal » à partir du « pathologique ».

Or, la plupart des adolescents traversent cette période de vie paisiblement, sans conflit avec quelque adulte que ce soit. Il semble bien, comme le soulignait déjà Rousseau, que certaines conditions familiales (dialogue, responsabilités) ou sociales (implication des adolescents dans la vie de la cité) soient de nature à contrarier le processus de crise pubertaire. Il existe ainsi des sociétés où les rapports entre adultes et adolescents sont organisés de telle sorte que chacun ayant un rôle à jouer au sein de la communauté regarde l'autre avec respect et tolérance. C'est le cas des sociétés dites « primitives », où, à l'issue de rites initiatiques, les garçons pubères entrent dans la communauté des adultes : les tensions entre générations sont ainsi tuées de manière préventive.

Dans nos sociétés « modernes », il n'y a plus de responsabilités pour les plus jeunes, plus de dialogue avec eux. D'où révolte, mauvaise humeur, violences de leur part. En famille, chacun vit dans son monde, avec ses amis, ses centres d'intérêt. D'où cette opposition que l'on observe ici ou là, entre parents et adolescents. Cela tient à une mauvaise relation entre eux. Pas facile pour des parents de voir grandir leurs enfants ! De voir contester leur pouvoir ! Pas facile pour des adolescents, qui pensent par eux-mêmes, voient la vie à leur façon, de supporter encore l'emprise familiale ! D'où le grand malentendu... et la prétendue « crise ».

* Auteur de « Ne m'appellez plus jamais crise ! » aux éditions Eres, 2003.

20 Minutes.fr du 12 mars 2003

Document n°3

Sécher les cours, le comportement d'une « jeunesse en danger »

QUEL est le processus qui mène un élève à devenir absentéiste ? Comment s'opère ce « décrochage » ? Quels sont les événements qui provoquent le « passage à l'acte » ? Contre les simplismes et les idées reçues, Catherine Blaya, codirectrice de l'Observatoire européen de la violence scolaire, a interrogé 220 élèves dans cette situation pour entendre leur histoire et retracer leur parcours.

De cette étude inédite (...) il ressort une vision précise, presque « biographique », de la souffrance qui conduit ces jeunes à perdre espoir dans l'école et à la rejeter parfois violemment.

L'échec scolaire est logiquement une des clés d'explication de ce « décrochage », de cette démotivation. L'amertume de ces adolescents qui « traînent leur valise d'échecs » les conduit à rechercher des « stratégies d'esquive », selon la chercheuse.

Le désintérêt, l'abandon constituent des protections contre la perte d'« estime de soi » et l'étiquette de mauvais élèves qui semble leur être attribuée définitivement. (...) Plutôt que de se sentir « bons à rien », ces élèves choisissent alors d'échapper à un monde scolaire qui leur renvoie une image trop déplorable.

Certains élèves deviennent « absentéistes de l'intérieur » : ils évitent une partie des cours tout en restant dans les établissements. Ils « pratiquent un sport bien difficile : passer le plus possible inaperçu, ne pas se faire remarquer et attendre que passe le temps pendant que s'accumulent les difficultés scolaires ».(...)

D'autres décrochent de manière plus visible et disparaissent de l'espace scolaire. Ils se retrouvent dans les cafés, dans la rue ou devant des... consoles de jeu. « Les absentéistes sont aussi nombreux à rester chez eux, voire à s'ennuyer, passant leurs journées devant la télévision ou l'ordinateur, tuant le temps, et parfois totalement désœuvrés. » Pour Mme Blaya, ce repli sur soi illustre l'importance des problèmes relationnels que peuvent ressentir ces jeunes.(...)

A partir de tous ces entretiens, la sociologue veut inverser le regard habituellement porté sur le décrochage scolaire. « Le renforcement du sentiment d'insécurité, la prégnance de plus en plus forte dans l'opinion publique de la croyance en une jeunesse dangereuse s'alimentent d'une relation supposée entre délinquance et absentéisme scolaire », constate-t-elle en référence aux débats récents sur le sujet en France. Plutôt que de voir dans ces comportements l'expression d'une « jeunesse dangereuse », il faut y chercher, selon elle, les signes d'une « jeunesse en danger ». A l'image de l'absentéiste-délinquant, elle substitue celle d'un absentéiste en souffrance.

Luc Bronner, Le Monde, 27 mars 03

Sujet n°3

Thème de l'exposé : La notion de « Droits de l'homme » est-elle amenée à évoluer ?

Document n°1

Le développement du droit international conditionne la progression des droits humains

Les droits de l'homme sont-ils en danger ? Leur conception et leurs avancées ont-elles été stoppées par la "guerre contre le terrorisme" ? Pour Irène Khan, secrétaire générale d'Amnesty International : *"Sous couvert d'une politique étroitement sécuritaire (depuis le 11 septembre), des initiatives concertées ont mis à mal les avancées en matière de droits humains enregistrées au cours des dernières décennies. Des mesures draconiennes telles que l'intrusion dans la vie privée des gens, la détention de suspects sans jugement ou le renvoi forcé dans leur pays d'origine de personnes au mépris de leur sort, ont été prises tant par les gouvernements démocratiques qu'autocratiques. Cela a porté atteinte au droit international."* Si le constat est teneux, la situation n'est pas aussi manichéenne qu'il n'y paraît. *"Les défenseurs des droits humains ont aussi connu des succès importants ces derniers mois, poursuit Irène Khan. Je pense à l'instauration, le 1^{er} juillet 2002, de la Cour pénale internationale, la CPI, qui représente une étape décisive dans la lutte contre l'impunité dont jouissaient les auteurs des pires crimes contre l'humanité. Mais aussi l'entrée en vigueur de l'accord visant à mettre un terme à l'enrôlement d'enfants soldats et l'adoption d'un protocole dont l'objectif est d'établir un système international de visites régulières des lieux de détention."*

Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice, estime que le succès de la Cour pénale internationale dépendra de sa capacité *"à inventer un produit de synthèse qui n'existe pas encore : une marge de manœuvre entre l'application de la justice pénale internationale et des considérations de politique internationale, car les deux sont indissociables"*. Pour le magistrat, le gage de l'efficacité de la CPI *"sera, par sa seule existence, de contraindre les juridictions nationales à juger leurs propres ressortissants, auteurs de crimes, plutôt que de laisser la Cour pénale internationale instruire les affaires et juger les coupables"*.

Le second enjeu des années à venir réside dans l'élargissement réussi de la sphère des droits humains. Afin qu'elle n'englobe plus uniquement le respect des droits fondamentaux des personnes (la vie, l'intégrité physique et morale, la dignité, etc.) ou la liberté d'expression. Depuis peu, elle s'est ouverte aux droits économiques et sociaux ainsi qu'à la protection de l'environnement et du patrimoine. *"Cette extension des droits humains est positive, j'y suis totalement favorable, car tous les progrès sont bons à prendre à la condition expresse que cela ne se fasse pas au détriment des droits fondamentaux de l'homme"*, analyse Henri Leclerc, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme. *"N'oublions pas ce que prône la Déclaration universelle de 1948 : 'lutter contre la terreur et la misère'. A mon sens, si l'on a vraiment progressé depuis cinq décennies dans la lutte contre la terreur, ce n'est pas le cas en matière de lutte contre la misère. Or, l'enjeu fondamental pour faire réellement progresser les droits humains, c'est de pouvoir avancer sur les deux fronts. Il existe une fracture économique qui n'encourage pas cette progression : les riches sont de plus en plus riches, et les pauvres le sont de plus en plus."* Tous les observateurs, y compris onusiens, reconnaissent aujourd'hui que la promotion des droits humains sera conditionnée, à l'avenir, par un retour marquant des Nations unies sur ce terrain. *"Le sujet n'a jamais reçu l'attention qu'il méritait du Conseil de sécurité"*, admet Sergio Vieira de Mello, haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et représentant spécial des Nations unies en Irak. [...]

La promotion des droits humains passera encore par le renforcement du rôle moteur joué par l'Union européenne. Premier espace supranational à s'être doté d'une Convention des droits de l'homme et d'une juridiction ad hoc (la Cour européenne des droits de l'homme), l'Union a étendu et renforcé, selon Henri Leclerc, *"la notion d'Etat de droit. Les Etats ont accepté de réduire leurs compétences au profit d'une instance judiciaire supérieure"*.

De leur côté, les Etats-Unis devront, eux, de l'avis de Sergio Vieira de Mello, *"redécouvrir les vertus du multilatéralisme et de l'ONU pour préserver leurs intérêts nationaux"*. *"Surtout, les Américains doivent cesser de dire qu'ils appliquent les dispositions du droit international mais sans en reconnaître la supériorité par rapport à leur droit national"*, ajoute Antoine Garapon.

Enfin, les promoteurs des droits de l'homme réaffirment le besoin de développer ceux-ci sur le continent africain, sous peine de voir régulièrement éclater des guerres civiles ou de voir le continent s'appauvrir plus encore. *"Il faut*

faire baisser la pression économique qui pèse sur les Etats africains, plaide Henri Leclerc. Pour éviter de les rendre exsangues, il faut réellement s'interroger sur l'opportunité d'annuler leurs dettes pour leur donner les ressources nécessaires à l'avènement d'Etats de droit forts. Puis, il faut développer une vraie citoyenneté pour que le renversement des régimes ne se fassent pas uniquement par les armes et au profit de minorités organisées qui, elles-mêmes parvenues au pouvoir, seraient tentées de le confisquer."

Si les défenseurs des droits humains ne sont pas pessimistes, ils envisagent l'avenir avec crainte. *"Les droits humains ne sont pas un luxe pour époque de prospérité, tonne Irène Khan. Ils doivent être défendus en toutes circonstances, et plus particulièrement dans les périodes de danger et d'insécurité. Le respect de ces droits est une obligation morale pour les gouvernements. Il leur fournit le cadre normatif nécessaire pour rendre compte de leurs actes. Ils fournissent un cadre permettant un dialogue constructif entre les gouvernements et les peuples. Seuls les droits humains peuvent étayer la construction d'un monde plus sûr."*

Loïck Coriou, *Le Monde*, 14 août 2003

Document 2

ONG : de l'humanitaire d'urgence à la "diplomatie" non gouvernementale

Présentes sur tous les terrains, des zones de conflits aux couloirs du Palais des Nations, les organisations non gouvernementales, les ONG, ont vu leur rôle et leur influence s'accroître notablement ces vingt dernières années. Occupant progressivement l'espace déserté par les Etats, elles sont devenues incontournables dans le paysage politique et social contemporain, notamment dans le domaine du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de l'environnement et de la prévention des conflits. Surtout, elles ont accompagné les grandes évolutions de ces deux dernières décennies en matière de droits humains.

Historiquement, les ONG ont pris leur essor à la fin des années 1960. Dans la foulée de la contestation soixante-huitarde, des leaders d'opinion décident d'agir de manière tonitruante et concrète si les Etats ne le font pas. C'est l'âge d'or des *"french doctors"*, ces praticiens français membres de Médecins sans frontières ou de Médecins du monde, qui sont souvent les premiers, voire les seuls, à porter secours aux victimes de conflits ou de catastrophes naturelles dans les pays dits du tiers-monde. C'est aussi l'époque des premières grandes opérations de lobbying auprès des Etats. Amnesty International met mal à l'aise les dictateurs avec ses campagnes *"Ecrire contre l'oubli"*, opération qui consiste à demander aux anonymes d'écrire aux gouvernements pour demander la libération ou le respect des droits des détenus politiques. Dans les années 1980 et 1990, leur rôle a considérablement évolué.

Preuve de cette montée en puissance exponentielle : l'Union des associations internationales fondée en 1907 à Bruxelles recense aujourd'hui plus de 20 000 ONG alors qu'on n'en comptait que quelques dizaines au début du XX^e siècle et moins de 5 000 au début des années 1980. Autre statistique révélatrice : environ 60 % de l'aide humanitaire d'urgence de l'Union européenne mais aussi des Etats-Unis et du Japon transitent par le biais des ONG.

Outre les progrès de la démocratisation depuis la chute du mur de Berlin et la déliquescence du bloc de l'Est, ce développement fulgurant doit beaucoup à la mondialisation et à l'avènement de réseaux de communication transcontinentaux comme Internet. De Porto Alegre aux forums de discussion virtuels, une capacité de mobilisation exceptionnelle est née de ces phénomènes et évolutions.

Cette force de mobilisation est mise à profit par des centaines d'ONG dont les activités en matière de droits de l'homme transcendent les frontières. Parmi elles, certaines organisations comme Amnesty International, Human Rights Watch ou la Fédération internationale des droits de l'homme exercent une influence internationale et sont structurées comme des multinationales. Elles mènent des enquêtes indépendantes, publient des lettres d'information et diffusent des rapports thématiques détaillés. Elles font également pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent les normes internationales des droits de l'homme. Ce qui fait dire à Steve Charnovitz, juriste et auteur du livre *Les ONG : deux siècles et demi de mobilisation*, que *"le régime des droits de l'homme serait unimaginable sans les ONG"*.

Dans ce domaine, leur travail au côté de l'ONU et des grandes institutions supranationales est crucial. Elles ont joué un rôle fondamental dans l'inclusion de la *"clause des droits de l'homme"* dans la Charte de création du Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. Lors des grandes conférences mondiales qui ont jalonné les années 1990, elles sont largement intervenues dans l'établissement des priorités fixées en matière de droits humains : accords sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, sur la population et le développement au Caire en 1994, sur le développement social à Copenhague en 1995, sur les droits des femmes à Pékin en 1995 et sur la

sécurité alimentaire à Rome en 1996.

Les messages véhiculés par les ONG, souvent provocants, s'appuient néanmoins sur un travail approfondi d'expertise mené sur le terrain. La campagne sur la dette, la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le traité sur la Cour pénale internationale sont autant d'exemples de leur capacité à entraîner et à convaincre les gouvernements du bien-fondé de leurs idées et de leurs travaux. Bref, de l'humanitaire d'urgence, les ONG ont fait évoluer leur champ d'action sur le terrain politique, social, diplomatique. Hier contestatrices, elles sont avant tout, en 2003, force de préconisation.

D'ailleurs, pour Emmanuel Fagnou, secrétaire général de Coordination Sud, plate-forme rassemblant plusieurs dizaines d'organisations et supportant des actions internationales majeures, *"l'objectif est de parvenir à dégager des alliances d'ONG, à créer des réseaux, des fédérations pour aboutir à une véritable diplomatie non gouvernementale"*. Une approche nouvelle redoutée par Serge Sur, professeur à l'université de Panthéon-Assas, pour qui *"les ONG idéologiques aspirent à devenir des partis politiques internationaux, sans légitimité, sans racines et sans contrôle favorisant le développement d'une diplomatie parallèle, sans aucune base démocratique, qui interfère avec les diplomaties étatiques."*

Renaud Charles, *Le Monde*, 14/08/03